

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
ERICLUCAS.org



LRAR RR019892790BR

20210126_ELO_ICAMDAAD---FR-
PM_Demande-au-moins-quelque-chose

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Demande d'au moins quelque chose (non pire)

P.S. : Comme toujours, si cette lettre n'est pas adaptée (et puisque ce que je fais ne convient jamais), je vous demande de bien vouloir fournir les adaptations, aménagements et dispositions nécessaires (et dûment prévues, à prévoir ou promises en ratifiant la CDPH).

Rio de Janeiro, le 26 janvier 2021

Monsieur le Premier Ministre

Je vous prie de me pardonner d'avoir à vous écrire une fois de plus, et je ne puis qu'espérer – comme toujours – que cette nouvelle bouteille à la mer trouvera enfin un lecteur attentif, qui voudrait bien accepter de comprendre ce que j'explique et qui n'orienterait pas ma demande vers la corbeille ou "ailleurs, ailleurs, toujours ailleurs, c'est-à-dire nulle part".

Comme vous le savez si vous lisez mes lettres, je suis une personne autiste dûment reconnue handicapée par la CDAPH, et depuis le début des années 1990 je ne cesse de demander de l'aide aux services publics français pour réduire les sévices sociaux et socio-administratifs dont (comme les autres autistes) je fais l'objet à cause de l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout par le système socio-administratif français.

Malgré toutes mes demandes par courriels et par lettres recommandées (si nombreuses qu'on pourrait en faire une encyclopédie), dont la rédaction me fait gaspiller une grande partie de mon existence, je ne vois toujours pas où serait cette aide, ni même ce qui pourrait ressembler à une réponse de l'Administration pouvant laisser entendre qu'on me fournirait bien cette assistance, à laquelle je crois avoir droit (ne serait-ce qu'en vertu de l'article L.246.1 du CASF, et surtout des stipulations de la CDPH de l'ONU).

A part des lettres, je ne vois vraiment pas ce que je peux faire de plus. J'ai même fait un début de grève de la faim en juin 2017, lequel n'a nullement permis d'éveiller la moindre attention administrative capable de résoudre quoi que ce soit, ni même de faire semblant (discipline dans laquelle l'Administration française excelle pourtant fort olympiquement).

Si mes demandes, tentatives, ou autres, ne sont pas adaptées, alors je vous prie de me fournir l'assistance nécessaire (je ne fais que ça) ; je fais déjà 100% des efforts, et "en face" je n'en vois aucun (c'est un euphémisme). Comment voulez-vous que j'apporte moi-même l'assistance nécessaire pour pallier les difficultés de communication ou de relations sociales qui semblent vous empêcher de comprendre ou d'accepter d'étudier mes requêtes ? Il y a des limites au possible et à l'impossible, je suis seul et sans aucun moyen, je suis handicapé, or l'Etat français a infiniment plus de moyens que moi, et surtout il a des obligations légales et conventionnelles.

Ainsi, non seulement on ne me fournit aucune assistance (jusqu'à preuve du contraire, que je ne cesse de demander face à "des murs froids"), mais en plus, lorsque, faute de savoir comment faire autrement, et dans des moments de désespoir, j'insiste un peu trop dans mes demandes, là on me punit :

- séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995 parfaitement injustifiée en l'absence de caractère "circonstancié" des certificats médicaux mensuels et en l'absence de prise en compte du "syndrome d'Asperger" pourtant connu à cette époque ;
- calvaire immonde, méprisant et piétinant mon handicap, par le ministère des aff(ai)res étrang(èr)es depuis le 24/06/2002 (2002) (BIENTÔT DIX-NEUF ANS ! parce que j'ai osé croire pouvoir vivre tranquillement avec un ami que j'ai mis plus de trente ans à trouver, supplice relayé et même aggravé en 2014 par le non moins infâme ministère de l'intérieur (qui visiblement n'en a strictement rien à faire de mes explications, et encore moins de mon handicap) ;
- torture qui a été transformée en persécution depuis octobre 2020 puisque l'étrange entité "républico-souveraine" en charge des "Français de l'étranger", loin de me fournir l'accompagnement administratif ordinaire qu'elle me doit (et que j'ai demandé par SEIZE LRAR polies en 2020), a cru bon de faire diligenter un contrôle de la CAF pour me faire supprimer l'allocation de personne handicapée qui me permettait de vivre mon exil décentement (excusez-moi du peu, mais il est clair que si l'Administration française

trouve un moyen de me pourrir encore un peu plus la vie – ce qui semble difficile, elle le fera sans hésiter).

Depuis 2014, ces cauchemars administratifs français se sont transformés en torture, ce qui m'a poussé à quitter la sous-France le 19/11/2015, dans un réflexe de survie salutaire que je n'ai jamais regretté, bien au contraire.

La possibilité de vivre "une vraie vie", en liberté (sans le risque d'hospitalisation d'office qui se produirait inéluctablement vu toutes mes protestations), ça compte.

Même si un demi-siècle a été perdu dans la "sous-France", cette vallée de larmes aux mains de fonctionnaires imbus, égoïstes, malveillants, et "incompréhensibles" (pour le dire poliment).

Je pouvais donc ENFIN avoir enfin une vie décente malgré les tortures administratives françaises, jusqu'à ce que l'Etat français (toujours vaillant pour faire souffrir mais toujours absent pour secourir) ne me "rattrape", même dans mon exil, pour me couper les vivres, ce qui est la seule chose qu'il pouvait faire (ou la moins fatigante...) pour continuer à me pourrir l'existence – à part me pousser au suicide, ce à quoi je résiste encore assez bien.

Depuis environ 6 ans donc je ne cesse de demander la fin de cette torture étatique française, mais je n'obtiens que le silence, ou de rarissimes réponses dont l'absence de pertinence à mes propos oscille entre le pathétique et l'insultant – plus UNE promesse d'aide, une seule, par une lettre du 22/10/2019 par le fameux ministère étrange, aide que j'attends toujours, et que mes seize rappels polis de 2020 ont fini par "convertir" en un contrôle social supprimant mon allocation, ce qui prouve – s'il en était besoin au bout de 18 ans – la bassesse et la malveillance de cette entité.

En juin 2017, au comble du désespoir après presque deux ans de demandes soutenues et en vain, j'ai même été jusqu'à faire un début de grève de la faim, ici à Rio de Janeiro, dans l'espoir d'obtenir enfin "l'assistance socio-administrative" à laquelle j'ai droit et dont j'ai manifestement besoin, et "au moins un interlocuteur de l'Etat" chargé de mettre fin à cette torture administrative française. Ou au moins d'essayer.

Mais comme toujours, cela n'a rien donné.

Ou si l'Administration estimait que cela a produit un résultat, eh bien je demande qu'on me dise ce que c'est : moi je ne vois pas, les tortures des injustices sont toujours les mêmes, et ça s'est même aggravé avec la dernière idée – lumineuse et élégante – de l'étrange entité.

Dans ces conditions, que quelqu'un m'explique ce que je peux faire pour mettre fin à ces tortures.

Vous voyez bien que je passe mon temps à essayer de trouver des solutions, mais comment le pourrais-je, seul et sans moyens (et même activement privé de tout moyen depuis fin 2020), face à la toute-puissance de l'Etat français, qui visiblement REFUSE de m'aider, jusqu'à preuve du contraire.

L'Etat français assiste depuis environ trente ans à ce cauchemar (et il ne pourra pas dire qu'il ne savait pas, vu la très abondante littérature épistolaire que je produis) ; cet Etat prétend qu'il aide les personnes handicapées, qu'il respecte la CDPH, qu'il défend la veuve et l'orphelin aux quatre coins du monde, et autres contes de Noël, mais il n'est même pas capable de mettre fin aux supplices administratifs sur personne handicapée que lui-même crée et que lui seul peut réduire ; il n'est même pas capable d'au moins essayer de le faire, ni même de daigner répondre à des centaines de demandes désespérées de fin de supplice ou au moins d'assistance.

Par conséquent, ma question c'est : "POURQUOI ?".

Pourquoi est-ce que vous faites cela, pourquoi est-ce que vous promettez, la main sur le cœur, devant les caméras ou les organisations internationales, alors que parallèlement, dans la réalité, il n'y a RIEN, RIEN, RIEN DE RIEN, même pas une réponse, juste des tortures à vie, et quand on se plaint trop, vous en rajoutez une couche ?

Et j'ai une deuxième question : puisqu'il est plus que patent que vous ne pouvez (ou ne voulez) RIEN faire pour réduire les tortures étatiques sur personne handicapée (en tous cas les miennes), et que vous ne pouvez (ou ne voulez) même pas daigner au moins répondre, alors, qu'est-ce que vous pouvez faire au juste pour les personnes handicapées dans mon cas ?

(A part le mutisme, les supplices, et leur aggravation quand on s'exprime trop : ça je connais déjà, et trop bien.)

N'ayant jamais de réponses à mes questions, je ne peux pas le deviner.

Je demande donc aux personnes responsables, au sein de l'Etat français, de me fournir "quelque chose", autre chose que "rien du tout" (ou, pire, que l'aggravation des sévices).

Avant, tout ce que je recevais comme aide, c'était une allocation en tant que personne handicapée, mais celle-ci n'était d'aucune utilité pour réduire les tortures administratives françaises, qui continuent malgré l'exil (lequel me garantit tout de même la liberté et la santé mentale).

Maintenant, les élites toutes-puissantes, omniscientes et infailibles de la République française ont décidé que cette allocation était encore trop, et que mon martyr devait être complet : qu'elles se rassurent : il l'est.

En conclusion, si l'Etat français peut (conformément à ses propres principes, ses promesses, et ses engagements internationaux) fournir une aide ou "quelque chose" (de positif) à un citoyen français handicapé, alors je vous demande ENCORE UNE NOUVELLE FOIS DE PLUS ET A NOUVEAU de bien vouloir le faire.

Ou si l'Etat ne peut RIEN me fournir comme aide, comme assistance humaine, ou "quelque chose", je vous demande alors, AU MOINS, de prendre des dispositions pour faire cesser les tortures administratives.

Cela fait des années que je vous demande cela sur tous les tons : pourquoi n'y a-t-il RIEN, pourquoi n'y a-t-il même pas de réponses ? POURQUOI ?? C'est une question que je vous pose ici.

Je vous ai fait quoi, au juste, pour qu'on me pourrisse l'existence indéfiniment comme ça ?

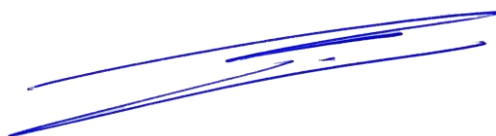
Pardon d'être différent, pardon d'exister. Et pardon de vouloir la justice et de continuer à croire (naïvement ?) aux "principes républicains".

J'ignore si c'est à cause de mon handicap ou à cause des "troubles autistiques", mais je ne comprends absolument pas du tout comment l'Etat français peut se permettre de martyriser ainsi une personne handicapée, sans motifs connus, pendant si longtemps, de manière constante, soutenue et même maintenant aggravée, surtout lors de son examen par le Comité CDPH de l'ONU. C'est dire le mépris de cette Convention, et la profondeur de la tromperie étatique française, jusqu'à preuve du contraire.

Cela fait donc tant jouir les fonctionnaires, dans leur soif malade de toute-puissance ? Il n'y a donc, dans l'Administration française, aucune trace d'humanité, de décence ??

Dans l'attente de votre réponse (ou du mutisme cinglant usuel), je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très respectueuse sidération.

Eric LUCAS
Martyr Administratif Français



« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento.: 27/01/2021 Hora.....: 11:37:44
Caixa.....: 99465963 Matrícula.: 89575377
Lancamento.: 021 Atendimento: 00018
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1964590579

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	25,70+
Valor do Porte(R\$)...	8,15	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,033	
Peso Tarifado:.....:	0,033	
OBJETO=====> RRO19692790BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	10,00	
AVISC DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....:	25,70	
SELO REGULAR 0,05 F	2	0,10+
Preco Unitario(R\$)...	0,05	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 25,80

Valor Declarado nao solicitado(R\$)
• No caso de objeto com valor,
utilize o servico adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 25,80
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 25,80

SERV. FOSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos podera ser
realizados pelos remetentes e destinatarios
por meio do portal dos
Correios <https://www.correios.com.br/>
ou pelo aplicativo de rastreamento
Ganhe tempo!
Baixe o APP de Pre-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em maos o numero do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.3.00

20210126_FLO_ICAMDAAD---FR-PM_Demande-au-moins-quelque-chose